

Conseil communal de Vufflens-la-Ville Rapport de la Commission des Finances

Préavis municipal n° 16/2016 «Budget de fonctionnement»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de :

- **Madame Nadine Frossard Goy**
- **Monsieur Nicolas Pittet**
- **Monsieur Quentin Riva**
- **Monsieur Alain Vienet**
- **Madame Martine Nicollerat, Présidente**

a été mandatée pour étudier le préavis municipal n° 16/2016 portant sur le «budget de fonctionnement ».

La première version du budget 2017 a été remise à la Commission des finances le 30 octobre 2016 par courriel. Le lundi 7 novembre, lors d'une séance avec la Municipalité dans son ensemble et avec Mme Dominique Nijenhuis (Boursière), une copie papier a été distribuée et brièvement commentée ce qui a permis à la Commission d'élaborer une série de questions adressées ensuite à la Municipalité. Lors de la rencontre du 28 novembre 2016, le budget a été présenté avec plus de détails par Mmes Ingrid Rossel et Dominique Nijenhuis, MM. Olivier Berthoud et Olivier Duperrut qui ont répondu à toutes nos questions. Qu'ils en soient remerciés !

Commentaire général

La Commission constate d'abord que le budget pour 2017 prévoit un excédent de charges à peu près comparable à celui de l'année précédente (193'000.- CHF pour 2016 et 197'000.- CHF pour 2017). Selon les prévisions établies pour 2017, les rentrées fiscales ne varieront que très peu pour les personnes physiques. En revanche, elles seront supérieures pour les personnes morales et cela malgré le fait que les deux grandes entreprises installées en Fara soient toujours dispensées de verser des impôts.

Pour souligner la relative difficulté, mais aussi la grande prudence appliquée à ce budget, rappelons par exemple que l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales est revu à la hausse, de même que l'impôt sur les frontaliers (dû à l'installation de l'entreprise O-I Europe Sàrl en Fara). Par contre si les impôts sur les droits de mutation (dont la moitié est restituée à l'Etat) et les impôts sur les successions ne varient guère, l'estimation relative aux impôts sur les gains immobiliers, fort mesurée, est nettement plus basse.

Enfin depuis plusieurs années, deux postes ne cessent d'alourdir les charges : la facture sociale et les redevances liées à la péréquation, mais qui reflètent aussi la bonne santé des finances de notre commune.

Au final et étant donné une large part d'incertitude, l'établissement du budget 2017 nous paraît avoir été fait de manière pragmatique et raisonnable.

Détails

Les explications déjà fournies pour nombre de postes du budget permettent une compréhension facilitée du document. En comparant les écarts des différentes rubriques de 2017 avec celles des exercices précédents, la Commission relève que d'une année à l'autre, pour une grande partie des postes du budget, ces écarts sont minimes et portent sur des sommes entre quelques centaines de francs et quelques dizaines de milliers de francs. Voici toutefois quelques précisions.

Compte 110.3112

La somme de 10'000 francs est due à l'achat d'outils informatiques pour la maison de Commune (beamer et écran).

Compte 110.4901

La différence de revenus s'explique par les changements intervenus dans l'organisation de la cantine scolaire : il y a plus d'enfants, des plages d'ouverture différentes qui nécessitent une augmentation d'heures du personnel. (Ce compte est à mettre en relation avec le compte 510.3901).

Compte 180.351

Les charges liées aux transports publics diminuent en raison d'une répartition différente des coûts au niveau cantonal. Vufflens fait partie du bassin numéro 4 moins bien loti cette année en termes d'augmentation de services que d'autres bassins du canton qui, eux, subissent une augmentation.

Compte 210.380

Sur les conseils de la fiduciaire, une augmentation de charges de 10'000 francs par rapport au budget de 2016 paraît un bon compromis en regard des montants moyens payés les années précédentes.

Comptes 3

La Commission relève l'attention particulière portée dans le budget à l'entretien des bâtiments de la commune.

Compte 320.318

Le principe du bail à ferme permettra de simplifier la gestion des forêts dans la mesure où désormais le groupement forestier prend en charge toute l'exploitation et envoie la facture à la commune. Au final les recettes et les charges sont dans la même proportion qu'en 2016.

Compte 358.1.316

Depuis 2015, les éducatrices de la garderie ont demandé à pouvoir utiliser la salle de gym avec les enfants. L'absence de charges dans le budget 2016 relève d'une méconnaissance des procédures administratives par les éducatrices, qui n'avaient pas pensé à mettre cette utilisation au budget. Ces charges sont assumées par l'AJERCO comme on peut le constater dans les revenus 2015 du compte 359.4272.

Compte 359.436

En 2015, l'assurance «dégâts d'eau» avait remboursé des travaux de réparation. D'où l'absence de revenu dans les deux budgets suivants.

Compte 420.318

L'augmentation de charges s'explique par les frais d'avocat concernant des recours liés à la Zone industrielle et à l'initiative populaire.

Compte 460.318

Le canton a imposé aux communes de l'Entente et à chaque commune individuellement la mise à niveau du PDDE (Plan Directeur de la Distribution d'Eau) ainsi que du SIT (Système d'Information Territorial). Cette exigence affecte aussi le compte 810.318.

Compte 460.319

Cette augmentation sensible est due à la TVA que la Commune doit payer sur l'augmentation des revenus quant à l'épuration des eaux. Il s'agit d'un taux forfaitaire qui s'élève à 2,9% sur résultat net.

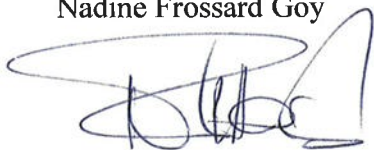
La Commission s'est aussi intéressée au plan d'investissements pour la nouvelle législature. Elle constate que les projets d'investissement pour l'année 2017 sont déjà pris en compte dans le budget, ce qui permettra d'aller de l'avant si le conseil communal les approuve. En 2018, une nouvelle fois, des travaux de réfection conséquents seront nécessaires pour la salle de sport. Enfin, la somme de 500'000 francs liée à la réfection de l'intérieur de l'église qui apparaît pour 2019 est basée sur le prix de travaux de même nature, récemment exécutés dans l'église de Gollion.

Conclusions

Sur la base de son analyse, la Commission estime que ce budget a été établi avec la rigueur et la qualité nécessaires. Elle relève la clarté des documents présentés et des explications données. Elle remercie la Municipalité ainsi que Mme Dominique Nijenhuis pour leur engagement.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission des finances, dans son ensemble, propose d'accepter le préavis n° 16/2016 tel que présenté par la Municipalité et d'approuver le budget de fonctionnement pour 2017, présentant un total de revenus de 8'369'700.- CHF et un total de charges de 8'566'700.- CHF, le déficit de 197'000.- CHF étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

Nadine Frossard Goy



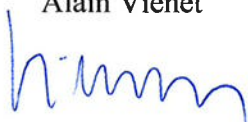
Nicolas Pittet



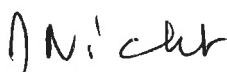
Quentin Riva



Alain Vienet



Martine Nicollérat



1. *Introduction*
The purpose of this report is to provide a detailed analysis of the data collected during the field study. The study was conducted in order to determine the effectiveness of the proposed intervention.

2. *Methodology*
The study was conducted using a mixed-methods approach. Quantitative data was collected through surveys and questionnaires, while qualitative data was collected through interviews and focus groups. The data was then analyzed using statistical software.

3. *Results*
The results of the study indicate that the proposed intervention was effective in improving the outcomes of the study. The data shows a significant increase in the number of participants who completed the intervention, and a significant decrease in the number of participants who dropped out.

4. *Conclusion*
The study concludes that the proposed intervention is a promising approach for improving the outcomes of the study. The results suggest that the intervention is effective in improving the outcomes of the study, and that it is a promising approach for improving the outcomes of the study.

5. *Recommendations*
Based on the results of the study, the following recommendations are made: the proposed intervention should be implemented on a larger scale, and the results should be monitored closely. The study also suggests that further research is needed to determine the long-term effectiveness of the intervention.

6. *References*
The following references were used in the study: [1] Smith, J. (2010). The effectiveness of the proposed intervention. [2] Jones, A. (2011). The effectiveness of the proposed intervention. [3] Brown, C. (2012). The effectiveness of the proposed intervention.

Signature

Date

Page